



## Permis de construire en ligne

Le canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacit  des processus, en am liorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requ rants, architectes, communes, services cantonaux, Etablissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requ rant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compl ments en cas besoin.

Apr s une premi re phase d'introduction aupr s de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est ouverte   toutes les communes.

  partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire – petits et grands – sur le territoire communal doivent  tre d pos s et trait s avec l'application JURAC. Celle-ci est   disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du guichet virtuel de l' tat sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations n cessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>.

Les dossiers d pos s jusqu'au 30 juin 2021 ou en cours   cette date continuent d' tre trait s en dehors de JURAC.

